Cinquantième année. - N° 212 A 4 et 5 novembre 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 453

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

810 460 030 RCS Montpellier.
MATEBAT LANGUEDOC-ROUSSILLON.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 15000 EUR.
Adresse : 6, rue de la Croix d'Arles, 34690 Fabrègues.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE Aux termes d'un acte sous seing privé, en date, à Lyon, du 30 septembre 2017, La société MATEBAT HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 1.014.180 euros, dont le siège social se situe au 2, route de Lacourtensourt à FENOUILLET (31150), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 380 602 060, Et la société MATEBAT LANGUEDOC ROUSSILLON, Société par actions simplifiée au capital de 15.000 euros, dont le siège social se situe au 6 rue de la Croix d'Arles - 34690 FABREGUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 810 460 030. ont établi le projet de leur fusion simplifiée par voie d'absorption de la société MATEBAT LANGUEDOC ROUSSILLON par la société MATEBAT HOLDING. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes annuels de la société MATEBAT HOLDING et de la société MATEBAT LANGUEDOC ROUSSILLON clôturés au 31 décembre 2016. La société MATEBAT LANGUEDOC ROUSSILLON ferait apport à la société MATEBAT HOLDING de la totalité de son actif, soit 3.321.240,09 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3.249.894,51 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 71.345,58 euros (arrondi à 71.346 euros). La société MATEBAT HOLDING détenant, au jour du dépôt aux greffes du Tribunal de Commerce de Toulouse et du Tribunal de Commerce de Montpellier, du projet de traité de fusion simplifiée, la totalité des actions de la société MATEBAT LANGUEDOC ROUSSILLON, et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera procédé à aucun échange d'actions de la société MATEBAT LANGUEDOC ROUSSILLON contre des actions de la société MATEBAT HOLDING. Il n'y aura donc lieu à aucune émission d'actions de la société MATEBAT HOLDING contre des actions de la société MATEBAT LANGUEDOC ROUSSILLON, ni à augmentation de capital de la société MATEBAT HOLDING. En conséquence, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet de fusion simplifiée ont été déposés : - au greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, pour la société MATEBAT HOLDING en date du 24 octobre 2017, - au greffe du Tribunal de

commerce de MONTPELLIER, pour la société MATEBAT LANGUEDOC ROUSSILLON, en date du 25 octobre 2017. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales peuvent former opposition à ce projet de fusion simplifiée dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..

